



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil académique des savoirs fondamentaux

Feuille de route Partie III,
Observatoire des pratiques pédagogiques

Janvier 2024

Le conseil académique des savoirs fondamentaux est animé tout au long de l'année par un **Observatoire des pratiques pédagogiques** coordonnant des groupes de travail, animant des relais internes et assurant le suivi des différents volets de la stratégie académique¹.

1. Rôle de l'Observatoire des pratiques pédagogiques
2. Une méthode qui vise la mise en synergie de différents types d'observation
3. Les thématiques prioritaires définies par l'OPP à partir des priorités du CASF
4. Le fonctionnement annuel de l'OPP
5. Les incontournables de la méthode d'observation au sein de l'OPP
6. La Charte de l'OPP

1. Rôle de l'Observatoire des pratiques pédagogiques

L'organisation s'appuie sur l'ensemble des groupes, instances et missions existantes dans l'académie, relais de l'Observatoire des pratiques pédagogiques. Celui-ci est chargé de la cohérence du suivi de la stratégie académique, d'en évaluer les résultats et, le cas échéant, de proposer des pistes d'ajustement des modalités au CASF.

La stratégie académique vise à améliorer l'efficacité des pratiques en direction des écoles ou établissements qui en ont le plus besoin avec l'ambition de proposer une offre pédagogique équitable. L'amélioration des pratiques pédagogiques - d'enseignement, de formation et d'opérationnalisation des dispositifs - pourra se déployer sur l'échelle académique, dans un mouvement de circulation des expériences et des analyses entre territoires.

Le rôle de l'OPP à l'échelle académique est de tenir le principe d'organisation apprenante. Un lien constant entre la pratique et la recherche est engagé et la direction de l'INSPE est membre du CASF. Ce travail étroit a pour but de modéliser les observations et d'inscrire les analyses dans une démarche de recherche et d'amélioration continue

En pratique, l'OPP se réunit une fois par trimestre en plénière. Il recueille les analyses des différents collectifs et en tire constats et préconisations. Les pilotes du CASF produisent à l'appui de ces réflexions des notes d'intention diffusées aux membres du CASF et à tous les pilotes pédagogiques.

¹ **Rappel de ce qu'est le CASF** : Une instance stratégique de pilotage pédagogique académique pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux qui dresse une feuille de route pour 5 ans pour garantir l'apprentissage des savoirs fondamentaux par les élèves au plus près des réalités territoriales à partir d'un diagnostic territorial en matière d'apprentissage des savoirs fondamentaux du cycle 1 au cycle 4 et qui suit une stratégie académique définie en déclinant ses modalités du suivi de son déploiement.

2. Une méthode qui vise la mise en synergie de différents types d'observation

La mise en synergie des différents types d'observation prendra sens dans le cadre d'une démarche de **modélisation des observations**. L'OPP définit des **observables** partagés entre les collèges des corps d'inspection, le collège des A-Dasen, les conseils départementaux de l'EAFC, la mission académique égalité des chances, les groupes académiques plans français/mathématiques, les constellations animées par les CPC, les LAAC, les ZAP et leur bureau pédagogique, le copil « Evaluation des écoles et des établissements ». Ces observables² contribueront à soutenir l'analyse :

- ✓ des pratiques d'enseignement, en mobilisant aussi les observations des IEN et IA-IPR en classe ;
- ✓ des dispositifs pédagogiques, pour recommander des outils, supports et démarches favorables à la réussite des élèves ;
- ✓ des pratiques et du suivi de l'offre de formation, notamment l'atteinte des objectifs de formation au regard des résultats aux évaluations, des besoins exprimés ou identifiés.

L'OPP se dote d'un programme **annuel de travail** pour apporter des analyses approfondies sur les objectifs prioritaires de la feuille de route du CASF.

Chaque membre appartient à un groupe thématique pour apporter des analyses à partir des données recueillies auprès des acteurs en département. Les membres de l'OPP ont vocation à se déplacer en binôme en territoire pour rencontrer IEN, CPC, équipes pédagogiques, observer en classe... Les rencontres sur le terrain seront organisées par les pilotes de l'OPP avec les IA-DASEN lesquels désigneront les établissements et circonscriptions participant à la mission.

3. Les thématiques prioritaires définies par l'OPP à partir des priorités du CASF

- ✓ Phonologie (vers l'écriture et la lecture à voix haute) cycles 1 et 2
- ✓ Ecriture cycles 2 et 3
- ✓ Compréhension de textes cycles 3 et 4
- ✓ Résolution de problèmes cycles 1 à 3
- ✓ Construction du nombre cycles 1 et 2
- ✓ Automatismes en mathématiques cycle 4
- ✓ Une thématique transversale : l'oral cycles 3 et 4

² Voir Annexe 1, un exemple d'observables en situation de résolution de problèmes, à partager entre les collectifs, et à mobiliser en observation non pas dans leur ensemble mais en prenant un nombre limité autour de trois à suivre sur un corpus envisagé

4. Le fonctionnement annuel de l'OPP

Chaque membre de l'OPP participe à un groupe thématique pour observer, échanger avec les pilotes pédagogiques, se déplacer pour observer, produire des courtes notes, présenter des points d'étape d'analyse en CASF en plénière....

L'OPP se structure en n groupes correspondant à n missions thématiques définies.

Au cours de l'année chaque groupe produit de courtes notes de synthèse pour présenter ses observations et ses analyses.

Avant une visite

Chaque groupe thématique

- ☑ problématise son axe de travail et construit un corpus de données à analyser dans ce cadre ;
- ☑ peut conduire des temps d'analyse de toutes données susceptibles d'éclairer la question posée ;
- ☑ après échange avec les IA-DASEN, identifie des espaces d'observation (établissement, classe...) en s'appuyant sur les données de la DEP déjà produites par le CASF, le croisement avec des établissements observés dans d'autres démarches du CASF, la connaissance propre du terrain de chacun selon ses missions.

Pour l'organisation des visites d'observation à proprement parler, le groupe d'observateurs :

- ☑ présentera à l'établissement/enseignant observé les objectifs et le programme de sa venue (temps en classe, temps d'entretien individuels/collectifs.) avec l'envoi de la charte d'observation signée. La construction de cette visite fera l'objet d'un accord avec les personnes engagées ;
- ☑ peut demander à l'établissement qui fait l'objet de la visite, avec l'accord des personnes concernées, tout document qu'il jugera utile, en lien avec ces questions, et notamment avec des projets ou expériences réalisés ou en cours, des exemples de séquences menées en classe, préparées ou prolongées hors la classe, l'accès à des cahiers ou travaux d'élèves, aux cahiers de texte des divisions....
- ☑ dans le cas de prise de vidéos ou de photographies à l'usage de l'OPP, les observateurs veilleront à mettre en œuvre les démarches nécessaires relatives au droit à l'image.

La visite

Elle permettra de rencontrer les personnes volontaires. En fin de journée, un échange rapide sera proposé pour évoquer les premiers éléments de rétroaction.

Les travaux de chaque groupe pourront donc conduire ses membres à venir observer sur le terrain à l'occasion d'une visite d'observation des pratiques.

À fins de recueil d'éléments essentiels, les services des DSDEN, de la DEP, les collectifs d'inspecteurs, pourront être sollicités et des ressources scientifiques collectées sur le sujet.

Les données seront anonymisées, si besoin, ne devant distinguer aucun personnel en propre. Les établissements observés ou cités devront donner leur accord dans le cas de données non publiées officiellement par ailleurs.

Un document synthétique sera produit. Exemple de mise en forme :

Le thème retenu est « XXXXXX »

Description rapide, problématisation :
XXXXXXX

L'Observatoire explorera donc cette question par des temps d'analyse de données mais aussi d'observation de terrain en contexte pour analyser les pratiques. Chaque groupe d'observateurs, dans le cadre du cadre commun établi et dans le respect de la charte, sera autonome dans la construction de son déroulé de travail pour être en adéquation avec la problématique et le sujet traité.

Analyses des données connues (contexte académique /départemental/local) :

Etat de la science, ressources :

5. Les incontournables de la méthode d'observation au sein de l'OPP

- Définir l'objet de travail, problématiser, se donner un cadre conceptuel. Exemple : voulez-vous évaluer la progression des élèves en écriture, l'efficacité des méthodes d'enseignement de l'écriture, ou les effets des formations des enseignants,.....?
- Analyser les données, maîtriser le contexte académique, départemental, local.
- Identifier les indicateurs clés pour construire des recommandations : qui peuvent être quantitatifs (taux de réussite d'élèves ..) ou qualitatifs (observation de pratiques de classe, rétroactions d'élèves.).
- Faire un état actualisé de la recherche.
- Sélectionner les éléments d'observation les méthodes et le plan d'observation en fonction des éléments précédents et toujours en lien étroit avec les objectifs délimités par la feuille de route CASF.
- Créer un cadre conceptuel qui définit les paramètres à observer, mesurer et analyser. Cela peut inclure les méthodes d'enseignement, les outils pédagogiques, les comportements des enseignants et des élèves, les résultats d'apprentissage, les supports utilisés etc.
- Créer des outils d'observation adaptés aux objectifs et indicateurs pour recueillir des données sur les pratiques pédagogiques.
- Sélectionner les méthodes d'observation qui correspondent le mieux aux objectifs et à la problématisation : observations directes en classe, examens des travaux écrits des élèves, de bulletins, entretiens avec les enseignants et les élèves,
- Communiquer auprès des intéressés sur la phase d'observation, proposer des rétroactions.

6. La Charte de l'Observatoire des pratiques pédagogiques du CASF

L'OPP veille à tenir un principe d'organisation apprenante. C'est pourquoi un lien fort entre la pratique et la démarche de la recherche est engagé. L'OPP adaptera de manière permanente ses modalités de travail et d'interaction.

Rappel des enjeux du CASF

- ✓ Instance stratégique de pilotage pédagogique académique pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux
- ✓ Une feuille de route pour 5 ans pour garantir l'apprentissage des savoirs fondamentaux par les élèves au plus près des réalités territoriales.
- ✓ Un diagnostic territorial en matière d'apprentissage des savoirs fondamentaux du cycle 1 au cycle 4 a été dressé
- ✓ Le CASF définit une stratégie académique
- ✓ Le CASF décline les modalités du suivi du déploiement de la stratégie académique.

Rôle de l'Observatoire des pratiques pédagogiques

- ✓ L'OPP est chargé d'alimenter les réflexions du CASF qui se réunit une fois par trimestre en formation plénière.
- ✓ L'OPP veille à favoriser la circulation des expériences et des analyses entre territoires.
- ✓ Il apporte des analyses aux IA-DASEN, A-DASEN, aux corps d'inspection, dans leur pilotage pédagogique, notamment en direction des établissements, des professeurs et des formateurs.
- ✓ L'OPP s'appuie notamment sur un travail d'analyse de données, de traces d'activités, de retours de formations, de données d'évaluations nationales, et de retours d'expériences en contexte de classe et d'établissement.
- ✓ Il se met au service d'une réflexion collective sur les objets didactiques et pédagogiques au bénéfice des progrès de tous les élèves, et de consolidation des acquis dans les savoirs fondamentaux comme défini dans les feuilles de route du CASF.

L'observatoire des pratiques n'est pas une structure de contrôle des pratiques. Il n'a ni vocation à être modélisant dans ses propositions ni à promouvoir une pratique unique qui serait jugée comme la seule efficace.

Ce à quoi s'engagent les membres de l'OPP

Les membres de l'OPP s'engagent à :

- ✓ communiquer, en amont de leur visite, leur démarche et leur protocole de travail auprès des personnes et des établissements observés ;
- ✓ développer une réflexion conjointe et tenir une explicitation de la démarche avec les observés et les établissements parties-prenantes ;
- ✓ maintenir une posture d'observateur sans jugement sur la professionnalité des personnes observées, et en focalisant leur démarche sur les effets des pratiques ;
- ✓ faire des retours constructifs des éléments observés aux personnels concernés par l'observation, les tenir au courant des résultats et des comptes-rendus du groupe d'observateurs ainsi que des recommandations académiques qui en découleront sur l'objet de travail déterminé.

Réalisé par le service communication
du rectorat de l'académie de Bordeaux

Janvier 2024